

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00185

**FILIÈRE D'EXCELLENCE SANTÉ - SOUTIEN AU GÉRONTOPOLE AUVERGNE
RHÔNE-ALPES (AURA) - PARTENARIAT TRIENNAL 2024-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240018510

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

FILIERE D'EXCELLENCE SANTE - SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE RHONE-ALPES (AURA) - PARTENARIAT TRIENNAL 2024-2026

La perte d'autonomie des personnes âgées est au cœur des politiques nationales de santé publique dont l'enjeu majeur est de permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance. Il s'agit de prolonger le maintien des personnes âgées à domicile et d'améliorer leur bien-être. En parallèle, des mesures d'accompagnement, notamment à destination des aidants, doivent répondre aux autres conséquences de la dépendance.

Au niveau local, la Métropole stéphanoise dispose d'atouts dans les secteurs des technologies médicales et paramédicales. L'ensemble des domaines et des compétences touchant au mieux vieillir est expérimenté sur le territoire : nutrition – alimentation ; e-santé ; sport-santé/bien-être ; éthique/ acceptabilité/ Sciences Humaines et Sociales ; numérique ; prévention....

Des actions de terrain favorisent le développement d'activités dédiées aux seniors, et notamment des travaux autour du repérage de la fragilité par l'ensemble des acteurs du vieillissement.

I. Le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Les Gérontopôles ont été créés pour répondre au besoin d'expertise en matière de prise en charge du grand âge. Ils sont en bonne voie vers une reconnaissance officielle et juridique avec une dynamique régionale et nationale croissante et la création d'une Union des Gérontopôles de France rassemblant les 9 gérontopôles français.

Le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) est à la fois un projet de territoire, de développement économique et social et un modèle d'excellence en matière médicale et de recherche scientifique. En tant que Gérontopôle régional, le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes a vocation à créer une synergie entre les acteurs et, à ce titre, est ainsi un lieu de convergence et de concertation entre les collectivités publiques, les établissements hospitalo-universitaires, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les acteurs mutualistes et de sécurité sociale, le secteur social et médico-social, et les autres acteurs en faveur d'actions au profit de l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

La dynamique du Gérontopôle AuRA repose sur 4 missions principales qui en font :

- un accélérateur d'innovations et de solutions autour de son pôle Innovation/living lab ;
- un lieu de concertation et de convergence autour de son pôle animation/ réseau en gérontologie ;

- un centre de ressources et d'expertises alimenté par les 28 projets portés par le Gérotopôle et le maintien de cette dynamique par le pôle Recherche du Gérotopôle ;
- un lieu de « formation » ou de « sensibilisation » des professionnels de la gérontologie et une volonté d'agir en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge.

Dans ce cadre, 6 axes stratégiques ont été identifiés, chacun disposant, pour son animation, d'un ou plusieurs chefs de file issus de la communauté scientifique, hospitalière, médico-sociale et/ou industrielle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et impliquant divers acteurs et experts concernés dont des usagers :

- prévention et promotion de la santé ;
- parcours et optimisation du soin ;
- silver economy ;
- aménagement, urbanisme et mobilité ;
- éthique et impact sociétal ;
- formation et métiers.

Chaque axe peut ainsi être à l'origine et/ou en suivi de nombreux projets, à différentes échelles (local, multisites, régional, national ou international) et de natures diverses (recherche interventionnelle, expérimentations, prévention, conférences grand public, recherche clinique, études épidémiologiques, modélisations de parcours de soins, innovations, études d'acceptabilité et/ou d'usages, évaluations de projets, encadrements de thèses et de mémoires...).

A ce titre, le Gérotopôle AuRA, est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

II. Bilan d'activités 2023

En 2023, le Gérotopôle AuRA s'est entouré de nouvelles expertises pour couvrir les 28 projets portés, en dehors de la dynamique récurrente d'animation de réseau (journée régionale thématique, conférences, ou encore missions ponctuelles de formation ou de sensibilisation des professionnels de santé). En 2023, l'équipe comptait 3 doctorantes, 1 animatrice réseau et 8 chargés de projets/recherche ainsi qu'une assistante de direction. Il s'est renforcé temporairement par le soutien de stagiaires en master 2 et d'étudiants en thèse de médecine, et d'une étudiante en alternante.

Au-delà de l'activité de mise en réseau et de montage de consortiums dans une démarche participative de réponses à appels à projets régionaux et nationaux (voire internationaux), le Gérotopôle AuRA regroupe majoritairement des projets de recherche pluriannuels de type interventionnel, mais aussi des projets de type étude d'acceptabilité, d'usage, étude épidémiologique, évaluation, diagnostic territorial, cartographie qui suivent une méthodologie scientifique, dans une démarche de preuve et d'efficacité.

Le Gérotopôle AuRA s'est engagé dans une véritable stratégie de communication et de visibilité des actions qu'il porte à l'échelle de la région, mais aussi dans la mise en lumière des initiatives locales. A ce titre, via le recours à une animatrice réseau, l'objectif a été d'asseoir une expertise, de valoriser les actions de la structure et celles de ses partenaires locaux, de donner envie de porter des projets conjointement avec le Gérotopôle, via une stratégie de communication et d'animation du réseau.

Le Gérontopôle AuRA a animé, est intervenu et/ou a participé aux évènements régionaux et nationaux dans le champ de la gérontologie. Ainsi, pour exemple, le Gérontopôle AuRA a participé au lancement du plan antichute en région en octobre 2023. Il s'est mobilisé pour la semaine bleue, mais aussi lors d'évènements significatifs scientifiques ou tout-public dans le champ de la gérontologie (congrès de santé publique France, défi autonomie, salon longévité, salon silver économie expo à Paris dans le cadre d'un village des gérontopôles de France...). Il a participé à diverses tables rondes sur invitation (semaine de la dénutrition, conférence sur la iatrogénie médicamenteuse, sur l'ostéoporose, la vaccination, l'apnée du sommeil, la conduite automobile des seniors, Med 5P en collaboration avec NOVEKA !...).

Enfin, en 2023, le Gérontopôle a poursuivi son cycle de conférence en silver économie sur la thématique des différents financements existants en gérontologie mais aussi en prévention autour des déterminants de santé (oncogériatrie, alimentation...).

En résumé, les chiffres clés du Gérontopôle AuRA pour l'année 2023 sont les suivants :

- 28 Projets ;
- 5 encadrements d'étudiants (thèse médecine - master 2) ;
- une quinzaine d'articles scientifiques publiés (hors activité des Professeurs d'Université-Praticiens Hospitaliers de la région) ;
- une dizaine de communications orales / posters ;
- une vingtaine d'actions de sensibilisation grand public menées.

III. Le renouvellement du partenariat avec le Gérontopôle sur la période 2024-2026

Pour mémoire, par délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 mai 2021, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal avec le Gérontopôle AuRA dans le cadre de son plan de développement 2021-2023 ainsi que les financements correspondants.

Sur la base des actions menées et du travail réalisé sur la période 2021-2023, il est proposé de renouveler le partenariat triennal avec le Gérontopôle AuRA sur la période 2024-2026 autour des axes suivants :

- l'accompagnement / orientation de start-ups et de PME dans l'ingénierie et la mise en œuvre de leurs projets, ce en cohérence avec les dispositifs d'aide à l'innovation de Saint-Etienne Métropole ;
- l'animation de l'écosystème local sur les thématiques touchant au bien vieillir ;
- des interventions pédagogiques sur les tendances et le contexte global du secteur de la santé, plus particulièrement auprès des PME et des startups, en lien avec les expertises scientifiques, hospitalières et industrielles disponibles sur le territoire ;
- la participation à la promotion et à l'attractivité du territoire visant à accueillir des évènements de rang national voire international, mais aussi à implanter des prospects entreprises exogènes.

Ce partenariat se traduirait par un financement défini selon les modalités suivantes :

- une subvention de fonctionnement de 20 000 € par an sur la période 2024-2026 versée au regard du statut de membre fondateur de Saint-Etienne Métropole ;
- une subvention d'investissement de 99 500 € par an sur la période 2024-2026 au titre du plan de développement du Gerontopôle AuRA.

Le versement de la subvention sera conditionné aux clauses suivantes :

- l'inscription et le vote des crédits au budget de fonctionnement et d'investissement de Saint-Etienne Métropole,

- un bilan annuel des actions menées présenté par le Gérontopôle AuRA à la Métropole,
- une présentation des actions projetées à la Métropole.

Concernant les modalités financières de versement de la subvention d'investissement, celles-ci sont définies dans la convention jointe en annexe. Plus précisément, le solde (20%), soit un montant de 19 900 €, sera versé après examen et validation par Saint-Etienne Métropole d'un bilan financier ainsi que d'un rapport qualitatif et quantitatif qui devront être présentés avant le 31 mars de l'année N+1.

Dans le cas où l'ensemble des dispositions prévues dans la convention ne seraient pas respectées ou si l'exécution du programme aidé serait partielle, Saint Etienne Métropole se réserve le droit de demander au Bénéficiaire le reversement de tout ou partie des sommes qu'elle aura reçues au titre de la présente convention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement du partenariat avec le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2024-2026 ;**
- **approuve le projet de convention de financement triennale 2024-2026 entre Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € par an en qualité de membre fondateur, le versement d'une subvention d'investissement de 99 500€ par an au titre de son plan de développement 2024-2026, dans les conditions et limites édictées dans la convention de financement triennale correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Entrepreneuriat-Innovation sur le compte 65-SUFLI-INUM « Section Fonctionnement » pour la participation financière annuelle due en tant que membre fondateur, et sur le compte ONA-SUFLI-INUM « Section Investissement » pour la subvention au titre du plan de développement 2024-2026 du Gérontopôle AURA.**

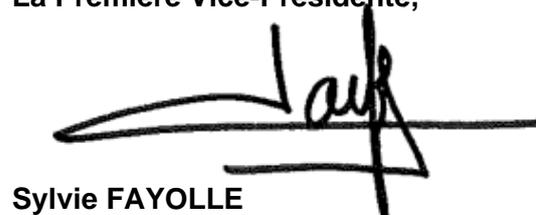
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE